



République Française
Département du Nord

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le 16/06/2020

ID : 059-215901281-20200527-20200502-DE

Extrait du registre des du Conseil municipal de la commune de Capinghem

Séance du 27 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 27 mai à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multi activités, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : C.MATHON, MC.FICHELE, A.TRICOIT, V.PARABOSCHI, T.WHIDEN, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, S.DUMORTIER, G.CHATEAU, F.TREDEZ, E.BARBAY, P.MOUCHON, G.ODAERT, JM. CLERFAYT, N. ROUBAUD, A.KIMOUR, K.UDRY, J.AGNIERAY

Absents excusés avec pouvoir : JM.SPETEBROODT > pouvoir à MC.FICHELE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : V DUCOURAU

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18
Pour	Contre	Abstentions
15	0	4

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre (4) ;

M. le Maire précise que l'élection que l'élection des adjoints au maire s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, avec obligation de parité et de stricte alternance des listes. Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidatures, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste Capinghem, notre village, notre avenir

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4 bulletins blancs ou nuls
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 10

Date de convocation
Le 22 mai 2020

Ont obtenu :

- Liste Capinghem, notre village, notre avenir : 15 voix

Objet de la délibération

Définition du nombre et de l'élection
des adjoints au maire
CM 2020//05-02

La liste Capinghem, notre village, notre avenir ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- Mme Marie-Claude FICHELE
- M. Antoine TRICOIT
- Mme Véronique PARABOSCHI
- M. Thierry WIDHEN

Les intéressés ont déclarés accepter ces fonctions.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 16/06/2020

(Rappel : « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus » (Article L. 2122-7-2 du CGCT) ».

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire
Christian MATHON